



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 février 2021  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0048(NLE)**

---

---

**6446/21  
ADD 30**

**RECH 72  
COMPET 123  
IND 40  
MI 105  
SAN 82  
TRANS 94  
AVIATION 42  
ENER 50  
ENV 94  
SOC 95  
TELECOM 70  
AGRI 79  
SUSTDEV 22  
REGIO 29  
IA 22**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	23 février 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2021) 38 final - Partie 9/9
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION - RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT accompagnant le document: Proposition de règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe - Partenariat européen relatif à l'hydrogène propre

---

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2021) 38 final - Partie 9/9.

---

p.j.: SWD(2021) 38 final - Partie 9/9

Bruxelles, le 23.2.2021  
SWD(2021) 38 final

PART 9/9

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT**

*accompagnant le document:*

**Proposition de règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre  
d'Horizon Europe**

**Partenariat européen relatif à l'hydrogène propre**

{COM(2021) 87 final} - {SEC(2021) 100 final} - {SWD(2021) 37 final}

<b>Résumé de l'analyse d'impact (2 pages maximum)</b>
Analyse d'impact sur un partenariat relatif à l'hydrogène propre
<b>A. Nécessité d'une action</b>
<b>Quel est le problème et pourquoi se situe-t-il au niveau de l'UE?</b>
Si l'hydrogène est un combustible propre, à émissions nulles, il reste plus cher que d'autres sources d'énergie, et il est principalement produit à partir de gaz naturel, ce qui génère du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Il nous faut produire de l'« <b>hydrogène propre</b> », c'est-à-dire de l'hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables par des procédés qui n'émettent pas de CO <sub>2</sub> . Les applications de l'hydrogène propre sont plus coûteuses que les technologies concurrentes, et elles ne sont pas encore totalement fiables ou de qualité suffisante pour pouvoir être adoptées. Le déploiement à grande échelle de capacités de production d'hydrogène propre est également limité. Les acteurs européens de l'industrie et de la recherche dans le domaine de l'hydrogène, ainsi que les acteurs des secteurs de l'électricité, des transports et de la construction, sont les plus touchés.
<b>Quels sont les objectifs à atteindre?</b>
Contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs climatiques à l'horizon 2030 et à l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Renforcer et intégrer la capacité scientifique de l'EU afin d'accélérer le développement et l'amélioration des applications avancées de l'hydrogène propre prêtes à être commercialisées, dans les domaines de l'énergie, des transports, du bâtiment et des utilisations finales industrielles. Renforcer la compétitivité de la chaîne de valeur de l'hydrogène propre dans l'UE (notamment des PME).
<b>Quelle est la valeur ajoutée de l'action au niveau de l'UE (subsidiarité)?</b>
L'hydrogène propre présente des chaînes de valeur complexes et interconnectées, qui nécessitent une coopération efficace et une collaboration intersectorielle au niveau européen pour permettre une démonstration et un déploiement efficaces et à grande échelle.
<b>B. Solutions</b>
<b>Quelles sont les différentes options pour atteindre les objectifs? Y a-t-il une option privilégiée? Si tel n'est pas le cas, pourquoi?</b>
Les dispositifs ci-après sont les options envisagées en vue de soutenir la R&I dans le domaine de l'hydrogène: <ul style="list-style-type: none"> <li>• appels à propositions classiques au titre d'Horizon Europe;</li> <li>• un partenariat européen coprogrammé; ou</li> <li>• un partenariat institutionnalisé en vertu de l'article 187 du TFUE.</li> </ul> <p>Le partenariat institutionnalisé est l'option privilégiée, car il constitue le meilleur moyen de fournir une stratégie et un engagement à long terme de la part des entreprises ainsi que des États membres et de la Commission européenne.</p>

<b>Quelle est la position des différentes parties prenantes? Qui soutient quelle option?</b>
80 % des répondants à la consultation publique ouverte ont indiqué qu'un partenariat institutionnalisé européen aurait un effet (positif) significatif sur le renforcement de la primauté industrielle dans le domaine des technologies de l'hydrogène et sur l'adoption de nouvelles technologies et serait «très pertinent» à cet égard.
<b>C. Incidence de l'option privilégiée</b>
<b>Quels sont les avantages de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?</b>
La mise en œuvre de l'initiative «Hydrogène propre» au moyen d'un partenariat institutionnalisé permettrait au mieux de s'assurer que les secteurs privé et public restent pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une <b>stratégie à long terme</b> pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine de l'hydrogène propre. Cette option est compatible avec la mobilisation de ressources industrielles financières et en nature pour maximiser l'incidence des financements de la Commission. Elle soutiendrait l'élaboration d'une stratégie pour l'hydrogène pleinement conforme aux priorités du pacte vert pour l'Europe et à l'engagement européen en matière de climat.
<b>Quels sont les coûts de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?</b>
Sur la base des dépenses de l'entreprise commune PCH 2 pour l'exercice 2018, les coûts annuels de fonctionnement d'un partenariat institutionnalisé s'élèvent à 2,9 millions d'EUR (27 membres du personnel), auxquels s'ajoutent 2,1 millions d'EUR d'autres coûts directs. Pour la période 2014-2015, l'entreprise commune PCH 2 a généré un effet de levier total de 1,63 EUR, c'est-à-dire 1,63 EUR d'aide du secteur privé pour 1 EUR d'aide de la Commission européenne.
<b>Quelles sont les incidences sur les PME et la compétitivité?</b>
À l'instar des appels lancés dans le cadre du programme LEIT, environ 25 % des partenaires des projets de l'entreprise commune PCH 2 sont des PME, et la moitié des membres d'Hydrogen Europe sont des PME. Le partenariat permettrait aux petites entreprises, qui ont mis au point des produits de niche, d'alimenter des marchés en expansion de l'hydrogène et de nouer des liens avec des acteurs industriels de plus grande taille susceptibles de soutenir leur croissance.
<b>Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?</b>
Aucune incidence particulière n'est attendue sur les budgets nationaux ou les administrations nationales, même si un partenariat institutionnalisé permettrait de redynamiser et d'harmoniser les programmes nationaux de recherche sur l'hydrogène.
<b>Y aura-t-il d'autres incidences notables?</b>
D'autres projets de démonstration sont susceptibles de susciter davantage l'intérêt du public pour l'hydrogène. Dans le même temps, le renforcement des activités de sensibilisation et d'information du public concernant l'hydrogène devrait permettre de constituer une base de soutien public pour les applications de l'hydrogène. Les réglementations et les normes seront plus facilement traitées au niveau international, où l'UE ne devrait avoir qu'une seule voix.

### **Proportionnalité?**

La mise en œuvre d'un partenariat institutionnalisé permettrait au mieux de s'assurer que les secteurs privé et public restent pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une **stratégie à long terme** pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine de l'hydrogène propre. Ce dispositif permettrait de mobiliser des ressources privées financières et en nature, de maximiser l'impact des financements de la Commission et de soutenir l'élaboration d'une stratégie pour l'hydrogène pleinement conforme aux priorités du pacte vert pour l'Europe.

### **D. Suivi**

#### **Quand la législation sera-t-elle réexaminée?**

Le partenariat institutionnalisé proposé devrait faire l'objet d'une évaluation intermédiaire trois ans après le début de son fonctionnement.